

## **Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

La «Stiftung Schweizerisches Ausbildungszentrum für das Strafvollzugspersonal (SAZ)» a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel d'agent/agente de détention, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101).

L'Association suisse de l'industrie de l'ameublement SEM a déposé les projets de règlements concernant l'examen professionnel supérieur de maître garnisseur/garnisseuse de meubles et l'examen professionnel de garnisseur/garnisseuse de meubles, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ces projets de règlements à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

1<sup>er</sup> octobre 2002

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie

## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.10.2002
Date	
Data	
Seite	5638-5638
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 628

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.